

DISPOSITIF GIRARDIN INDUSTRIEL

VOUS SOUHAITEZ RÉDUIRE VOS IMPÔTS SUR LE REVENU ?

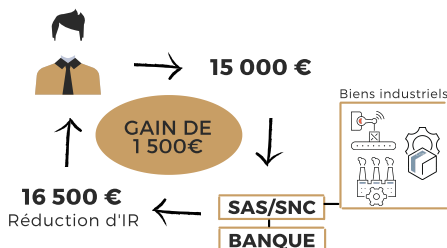
Le volet industriel de la loi Girardin a pour objectif premier de favoriser la relance de l'investissement privé & compenser les surcoûts dus à l'éloignement géographique que rencontrent les PME des DOM COM.

Ce dispositif de défiscalisation cherche ainsi à renforcer la continuité territoriale en rétablissant une forme d'égalité économique avec la métropole et, enfin, à encourager la création d'emplois.

Lors d'un investissement en loi Girardin industriel, le contribuable participe au financement d'un matériel industriel mis en location auprès d'une entreprise en Outre-mer en 2021, en contrepartie d'une réduction d'impôt supérieure à son investissement, dont il bénéficie dès 2022 (principe de l'investissement « One-shot »).

EXEMPLE CONCRET D'UN INVESTISSEMENT EN GIRARDIN INDUSTRIEL

Pour mieux comprendre le mécanisme, imaginons que vous payez 20.000 € d'impôt sur le revenu par an. Vous souhaitez investir 15.000 € pour réduire vos impôts.



Supposons que les projets qui vous sont proposés offrent toutes les garanties nécessaires et une rentabilité de 10% (taux contractuel). En investissant 15.000 € en année N, vous allez être l'associé de plusieurs sociétés, et bénéficier d'une réduction d'impôt de 16.500 € qui vous sera attribuée l'année suivante (en août ou en septembre).



CONTACTEZ NOS EXPERTS ET DÉCOUVREZ SI
LE GIRARDIN INDUSTRIEL EST LA SOLUTION
POUR VOUS.

MV PATRIMOINE

WWW.MV PATRIMOINE.FR

04 76 63 83 83